

opération. Toutefois, avant d'adopter ce paragraphe, il conviendrait d'avoir des renseignements détaillés, indiquant quelles manufactures et quelles autres productions du pays ont pris du développement, grâce au tarif. Le premier ministre dans le discours auquel j'ai déjà fait allusion a abordé ce sujet, et ses observations sont peut-être une réponse aux arguments en faveur du tarif que l'honorable député de Toronto Ouest est allé chercher dans les théories de l'économie politique. Le langage du premier ministre exprime clairement les opinions que j'ai moi-même à cet égard.

Voici ses paroles:—

“ Naturellement, si l'accumulation de la richesse, la question d'acheter au plus bas prix et de vendre le plus cher possible et tient les seuls principes à considérer dans la vie d'une nation, j'admettrais que notre tarif est une erreur; mais il y a d'autres considérations. Il faut considérer les questions de la force et du développement naturels.”

Le très honorable monsieur donne ensuite des raisons plus ou moins convaincantes pour prouver que la force et le développement naturels d'une nation profitent d'un tarif qui ne facilite pas l'accumulation de la richesse et ne donne pas à l'acheteur un marché ou il achète au prix le plus bas, et au vendeur le marché où il vend au prix le plus élevé. Nous ne saurions accepter entièrement ces raisons. Il nous est bien permis de ne point croire, avec lui, que la force et le développement naturels d'une nation profitent d'un tarif qui ne nous enrichit point, mais nous appauvrit, et ne nous donne pas les moyens de vendre et d'acheter sur les marchés les plus avantageux. Mais il est bon de savoir que, pour des raisons économiques, en Angleterre, dans ce pays du libre échange, l'honorable premier ministre qui est grandement responsable du tarif et d'autres mesures du gouvernement, a franchement reconnu qu'au point de vue économique, le tarif n'est point tel que l'honorable monsieur le représentait aux électeurs en 1878, mais qu'au point de vue économique, c'est une erreur. Dans le même discours l'honorable monsieur (Sir John A. Macdonald) expliqua comment les cultivateurs de notre pays bénéficieraient du tarif: Dans l'exposition de ses vues, en Angleterre, l'honorable monsieur ne s'est point permis ces déclarations extraordinaires qu'il faisait fréquemment, avant les élections de 1878. Je crois qu'il use maintenant d'une plus grande prudence que par le passé. Voici comment il s'exprimait dans ce discours:—

“ Nous avons cru à tort ou à raison, qu'il était possible d'élaborer le tarif de manière à aider au développement des manufactures naissantes du Canada, et, en ce qui regardait les cultivateurs, à empêcher les graves perturbations locales qui se produisent parfois dans la valeur des produits agricoles du Canada, par l'exclusion sur les marchés locaux et pour des fins particulières, des grands capitalistes américains qui forment toutes sortes de coteries d'accapareurs pour dérouter le commerce de leurs voisins.”

Voilà jusqu'à quel point l'honorable monsieur offrait de favoriser les cultivateurs. Mais il n'en appelle plus aux grands principes qu'il déclarait si hautement dans les townships de l'Est et autres parties du pays, en expliquant les avantages positifs que le tarif offrirait aux cultivateurs qui doivent aller vendre leurs produits sur les marchés étrangers. Mais, aujourd'hui, les cultivateurs sont protégés seulement contre l'importation des produits de ces impudents capitalistes américains qui envahissent nos marchés. Nous n'admettons pas la même manière de remédier à cet inconvénient. Toutefois, il parle aujourd'hui, avec beaucoup plus de modération et de modestie, des avantages que le tarif donne au cultivateur.

Pendant les vacances, l'honorable premier ministre et ses collègues ont déclaré qu'en substance, le tarif est un tarif de revenu, adopté dans le but de faire face à nos obligations, en un mot, que c'est essentiellement un tarif de revenu. J'admets volontiers que, dans quelques-unes de ces dispositions, c'est un tarif de revenu; dans d'autres,—le plus grand nombre,—il est essentiellement protecteur, et d'autres dispositions n'ont pas pleinement réalisé leur objet. Toutefois, elles produisent un revenu considérable. Mais on peut dire, je crois, que ce tarif est essentiellement protecteur et

qu'incidemment il produit un revenu, plutôt que de soutenir la proposition inverse, savoir que c'est un tarif essentiellement de revenu et incidemment protecteur. C'est ainsi qu'on le définissait aux électeurs en exaltant ses bienfaits, avant qu'ils eussent pu en observer le fonctionnement. Il a pour objet général d'entraver les importations pour favoriser les industries nationales. Un tarif ayant pour objet spécial d'entraver les importations, n'est pas, à proprement parler, un tarif de revenu, mais un tarif protecteur.

Mais le premier ministre n'a pas été seul, pendant les vacances du parlement, à faire ressortir les beautés du tarif. Le ministre des finances est allé discuter ces questions dans plusieurs villes d'Ontario. Je me rappelle très bien que pendant les pérégrinations du ministre des finances, avant la dernière session, alors qu'il visita une vingtaine de centres manufacturiers pour observer le fonctionnement du tarif, pour voir où en étaient nos manufactures, et le reste, il déclara plusieurs fois que son intention était de prendre les cultivateurs sous son aile protectrice, de visiter les districts ruraux et d'y constater les effets du tarif. Nous pensions que, cette année, il honorerait de ses visites cette classe de notre société. Mais je ne sache pas que l'honorable ministre ait visité d'autre comté que celui du Prince-Edouard. Il a visité Ontario-Nord dans un but électoral et est reparti, mais, à ma connaissance, c'est dans le comté du Prince-Edouard seulement, qu'il a mis à l'effet l'idée qui animait ses autres visites. Or pourquoi a-t-il perdu une si belle occasion de discuter le tarif avec les cultivateurs? Pourquoi a-t-il perdu l'occasion de vérifier les faits qui se sont manifestés depuis 1878 et la réalisation des promesses faites aux cultivateurs avant les élections générales? Pourquoi s'est-il soustrait au devoir agréable de leur expliquer comment les prix de leurs produits ont augmenté, comment les droits ont fait augmenter le prix de l'orge, par exemple, et comment ceux des autres grains ont subi une modification satisfaisante? Je ne comprends pas comment l'honorable ministre des finances a si mal rempli un devoir dont il avait proclamé l'intention de s'acquitter. Peut-être attendait-il une saison plus convenable, une époque plus propice, à laquelle ses arguments sembleraient plus plausibles aux cultivateurs.

Je suis heureux qu'il ait visité les centres manufacturiers de la province. Ces visites ont été fort agréables au ministre et ont servi d'excellente annonce aux établissements qu'il a visités. Je m'estime très heureux que, dans un comté où j'ai des intérêts, il ait visité deux manufactures, dont les affaires ont augmenté, grâce à l'annonce que cette visite leur a faite. J'espère que l'honorable ministre visitera toutes nos villes et donnera le bénéfice de la même annonce à toutes les manufactures du pays. Mais je lui rappellerai que tous les comtés ne sont pas formés exclusivement de villes, mais qu'il y a quelques terres en culture dans le pays et qu'il ferait mieux de consacrer une faible partie de son temps à visiter les cultivateurs et à étudier leur position actuelle, comme il l'a promis depuis longtemps, sans avoir encore accompli sa promesse.

L'honorable monsieur a commencé ses opérations par la publication dans la *Gazette*, après un intervalle raisonnable, de son bilan de l'année, et j'ai été surpris, je l'avoue, qu'il ait signé semblable rapport. L'honorable député qui siège près de moi (Sir Richard Cartwright) a démolé et démolira encore, je suppose, en présence de l'honorable monsieur, les calculs d'après lesquels ses opérations devaient nous donner un excédant de revenu de \$1,300,000 par année. Mais, supposant même que ce calcul fût exact et que nous eussions pu compter sur cet excédant de \$1,300,000, je ne sache pas qu'aucun autre ministre des finances, dans mon pays, ait jamais dressé ou fait dresser un état du revenu, comprenant une si forte partie du grand total, laquelle, n'a pas été réellement reçue, mais que l'on inscrit dans le but de produire une meilleure balance que celle qu'aurait donnée un état exact.